



Separation et reprise de vie commune apres 3 ans

Par **katty78**, le **13/08/2018** à **12:27**

Bonjour,rnrnJe suis jeune maman marocaine âgée de 25 ans, mariée au Maroc. Je suis rentrée en France en 2016, j'ai eu un bébé en mars 2016 d'un parent français, qui n'est pas mon mari, rntout en sachant que j'étais mariée avec un marocain. On s'est séparés depuis 2015.rnrnLà, je me suis régularisée en 2018 et j'attends une naissance, avec mon mari. On a repris la vie commune en août 2018 après trois de séparation. A la préfecture, les bureaux administratifs, je suis en situation (séparée avec mon mari). J'ai peur qu'on m'enlève mon titre de séjour vu que je reprends la vie conjugale avec mon mari, qui est en situation irrégulière.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **13/08/2018** à **12:51**

Bonjour,rnrnQui a décidé de reprendre la vie commune, vous ou votre mari ? Si c'est votre mari qui vous l'a demandé, il y a de grande chance que la préfecture pense qu'il s'agit d'une manoeuvre de votre mari pour obtenir ses papiers et, une fois ses papiers obtenus, qu'il vous laisse tomber, qu'il reparte, ce serait donc un "mariage de complaisance", un mariage arrangé dans ce seul but. Dans ce cas, votre mari n'obtiendra pas sa régularisation mais sera sous le coup d'une OQTF.

Par **Katy78**, le **13/08/2018** à **13:06**

BonjourrrnrnOui cest mon mari qui me la demande vue qu il attend un bebe il ma dit qu il va reconnaître son enfant et on va tout arranger en tourne la page , je c pas vraiment si je lui fait confiance ou non dans tour les cas je suis obligé de donner une copie d act de mariage maintenant que je lai jai fait une copie et je vais la traduire en français et la mettre dans mon dossier de renouvellement de titre de sejour comme sa il vont pas me dire que jai pas déclaré mon mariage, rnll ya forte chance qu il obtient un OQTF rnMais juste peur pour moi et mes enfant de perdre mes droit de séjour.rnrnMerci beaucoup

Par **Tisuisse**, le **13/08/2018** à **13:24**

Il cherche visiblement et uniquement à obtenir ses papiers, c'est tout. Voyez votre avocat et demandez le divorce.

Par **Katy78**, le **14/08/2018** à **17:52**

Merci beaucoup je v y réfléchir bien avant de faire quoi que se soit rnMerci

Par **Visiteur**, le **14/08/2018** à **19:34**

BjrrnTous les cas comme le votre finissent mal.rnDe quoi vivez ...et vivrez vous ?

Par **Sonia18**, le **18/08/2018** à **14:48**

Bonjour franchement je pense que vous avez fait un enfant pour les papiers français pour ensuite faire venir votre mari voila pourquoi vous flipper de perdre vos papiers !!!